## Tragédie ferroviaire à Lac-Mégantic â€" suites

Dossier de<br/>
de /> la rédaction de H2o August 2014

Caractérisation des sédiments de la riviÃ"re ChaudiÃ"re et du lac Mégantic : World Fuel Services s'engage à réaliser les travaux

## Le

ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, annonce que les entreprises Western Petroleum Company, World Fuel Services Corporation et World Fuel Services Inc. (World Fuel) se sont engagées formellement envers le MinistÃ"re, en réponse à l'ordonnance ministérielle délivrée le 29 juillet et modifiée le 14 août 2013, à réaliser la caractérisation de la riviÃ"re ChaudiÃ"re et celle du lac Mégantic aux conditions prévues dans l'appel d'offres du gouvernement du Québec publié le 12 mai dernier.

Rappelons que quelques jours aprÃ"s la tragédie ferroviaire survenue à Lac-Mégantic, le MinistÃ"re délivrait une ordonnance en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement afin que les entreprises visées s'impliquent activement et prennent toutes les mesures nécessaires pour assurer la poursuite des travaux de récupération, de caractérisation, de nettoyage et de décontamination. Cette ordonnance, qui exige des entreprises qui y sont visées qu'elles nettoient les dommages causés par le déraillement ferroviaire de Lac-Mégantic, s'inscrit dans le respect du principe du pollueur-payeur. Aujourd'hui, en prenant en charge la caractérisation de la rivià re et du lac, World Fuel répond à une partie de l'ordonnance du MinistÃ"re. "Bien que positif, cet engagement ne vise qu'une petite partie des travaux requis Ã Lac-Mégantic et sur la riviÃ"re ChaudiÃ"re. Le gouvernement ne sera pleinement satisfait que lorsque les entreprises visées par l'ordonnance passeront à l'action et réaliseront l'ensemble des travaux requis, Ã leurs frais, et paieront pour ceux qui ont déjà été réalisés", a conclu le ministre Heurtel.

## Le

12 mai dernier, le ministre annon§ait que l'ensemble des actions proposées dans le rapport du comité expert sur la contamination résiduelle de la riviÃ"re ChaudiÃ"re par les hydrocarbures pétroliers serait entrepris et que toutes les données seraient rendues publiques. Parmi ces actions, le rapport proposait une mise à jour du portrait de la contamination des sédiments par une caractérisation de grande envergure. C'est cette caractérisation qui sera prise en charge par World Fuel. Elle consiste à prélever et à analyser des sédiments aux prises d'eau potable, des sédiments dans le lac Mégantic et des sédiments dans la rivià re Chaudià re entre le barrage du lac Mégantic et la ville de Saint-Joseph. Le Ministà re effectuera un suivi rigoureux des travaux de caractérisation qui seront menés par les consultants de World Fuel. À titre d'exemple, le MinistÃ"re contre-expertisera des duplicata d'échantillons prélevés par les consultants pour s'assurer de la qualité des échantillonnages. De plus, les échantillons prélevés devront Ãatre analysés dans les laboratoires accrédités par le Ministà re et d'autres seront analysés à mÃame le laboratoire de ce dernier.

## L'engagement

pris par World Fuel concernant la caractérisation de la rivià re Chaudià re ne met pas fin à sa contestation de l'ordonnance devant le Tribunal administratif du Québec, et les procureurs du gouvernement continueront de défendre l'ordonnance devant les tribunaux. Le ministre ne commentera pas davantage les recours devant le Tribunal.

Environnement Québec - 23-07-2014